



Anticipez la facturation électronique

Le cabinet vous accompagne

28/07/2025

Préambule

À partir de septembre 2026, la facturation électronique devient progressivement obligatoire pour toutes les entreprises françaises assujetties à la TVA.

1. Objectifs de la réforme

🔗 Lutter contre la fraude fiscale, simplifier les échanges et permettre à terme le pré-remplissage des déclarations de TVA par l'administration fiscale.

La réforme comprend 3 grands volets :

- ***E-invoicing*** :

L'émission et la réception de l'ensemble des factures B2B entre assujettis à la TVA français, au format électronique, via une plateforme agréée appelée « **PDP** » ou plateforme de dématérialisation partenaire.

- ***E-reporting de transactions*** :

La transmission à l'administration fiscale des données portant sur les transactions internationales ou sur les transactions avec des opérateurs B2C (non assujettis), via le portail de l'administration fiscale appelé « **PPF** » ou Portail public de facturation.

- ***E-reporting de paiements*** :

La transmission à l'administration fiscale des données de paiement des prestations de services en cas d'exigibilité de la TVA à l'encaissement.

Calendrier

- ***Emission des factures au format électronique via une PDP*** :

- Grandes entreprises et ETI * en septembre 2026
- PME et TPE * en septembre 2027.

- ***Réception des factures via une PDP*** :

- En septembre 2026 pour l'ensemble des assujettis.

Sur la base des derniers comptes annuels clos au 1^{er} janvier 2025, les seuils déclenchant une obligation d'émission au 1^{er} septembre 2026 sont :


- 250 salariés
- **et** CA > 50 M€ ou total de bilan > 43 M€

2. Déploiement en cours par le cabinet d'une solution intégrée


Notre cabinet investit dans une solution complète et compatible, adossée à une PDP, pour faciliter votre mise en conformité :

- Réception, lecture et paiement de vos factures fournisseurs
- Émission de vos factures clients en format électronique réglementaire
- E-reporting

Avant tout choix de solution ou de réorganisation interne, parlons-en ensemble !

 Nous vous aidons à :

- Cartographier vos flux de facturation pour identifier vos obligations déclaratives,
- Définir l'organisation optimale,
- Mettre en place une solution fluide et sécurisée grâce aux outils proposés par le cabinet.

 Dans le cadre de ce projet, une communication mensuelle via une *newsletter spécifique* vous permettra d'appréhender toutes les étapes de la réforme.

 **Des webinaires suivis de rendez-vous personnalisés seront proposés dès le 4^e trimestre 2025.**

Anticipez sereinement cette évolution en échangeant dès la rentrée avec votre interlocuteur habituel.



4-14, rue Ferrus 75014 Paris
contact@groupe-aplitec.com | 01 40 40 38 38
www.groupe-aplitec.com